



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Décision n° N 2026-10

DECISION N° N 2026-10 DU 22 AVRIL 2026 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 28 février 2017 nommant Monsieur Nicolas TUNESI aux fonctions de directeur des ressources humaines national de l'Établissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources humaines national de l'Établissement français du sang exercées par Monsieur Nicolas TUNESI au 30 avril 2026.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 22 avril 2026,

Frédéric PACOUD
Président de l'Établissement français du sang